

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311656

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SABINE BERNASCONI**

OBJET : Musée départemental Arles antique - Convention de partenariat avec la ville de Marseille dans le cadre d'une exposition hors les murs sur le thème de la gastronomie au musée d'histoire de Marseille.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a placé l'année 2019 sous le signe de la gastronomie. Au cours de cette période, sont prévues des manifestations dans tout le département mettant à l'honneur les produits du terroir, les acteurs du monde agricole (vignerons, meuniers, oléiculteurs, éleveurs, ...) et de la mer (pêcheurs, ...) ainsi que les traditions du territoire.

Dans ce cadre, le Département et la ville de Marseille souhaitent organiser une exposition hors les murs du Musée Départemental Arles Antique « *On n'a rien inventé !* » du 15 juin au 29 septembre 2019 (titre et dates susceptibles de changement) au musée d'histoire de Marseille. Cette exposition, hors les murs, retrace les découvertes archéologiques liées aux aliments utilisés au cours des temps (vin, huile, poissons, ...) et la gastronomie actuelle.

Par cette exposition, la Ville et le Département ont le souhait de mettre en valeur les producteurs de notre territoire en ancrant leur savoir-faire dans un passé antique.

Ainsi le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la commission permanente, le projet de convention de partenariat entre le Département des Bouches du Rhône – Musée départemental Arles antique et la ville de Marseille, dans le cadre d'une exposition hors les murs sur le thème de la gastronomie au musée d'histoire de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL